



ASSOCIATION DES SERVICES DES AUTOMOBILES  
VEREINIGUNG DER STRASSENVERKEHRSÄMTER  
ASSOCIAZIONE DEI SERVIZI DELLA CIRCOLAZIONE

CDS Combe Driver Services Sàrl  
Pierre Combe  
Rue des Alpes 8  
1123 Aclens

Berne, le 03.06.2021

## **Agrément en tant que centre de formation en vertu de SDR / ADR**

Monsieur,

Par lettre du **28.04.2021**, l'entreprise **CDS Combe Driver Services Sàrl** a demandé d'être agréée en tant que centre de formation pour les chauffeurs dotés d'un certificat ADR effectuant des transports marchandises dangereuses.

Nous avons examiné la requête en vertu de l'ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route SDR, de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ADR et des directives sur la formation continue obligatoire édictées par l'asa d'entente avec l'Office fédéral des routes et avons constaté

- que tous les documents demandés ont été transmis,
- que selon les documents soumis, il est garanti que le centre de formation est dirigé de manière irréprochable,
- que le centre de formation dispose d'un/e responsable de formation qualifié/e,
- que le centre de formation dispose des enseignants requis et qualifiés pour assurer le programme de formation,
- que selon les documents soumis, l'infrastructure permet de proposer des cours appropriés aux adultes,
- qu'un programme de formation continue est présenté,
- que le centre de formation continue dispose d'un système d'assurance qualité,  
*Note : L'organisation du cours dispose d'un certificat asaQSS, ISO9001 ou eduQua, qui est régulièrement recertifié. La certification/récertification de son propre système d'assurance qualité a été effectuée par le département AQ de la formation continue obligatoire. Les certificats renouvelés doivent être soumis à l'asa sans être demandés.*
- que le centre de formation continue est prêt à signer la convention SARI.

Se basant sur cet examen, l'asa délivre à l'entreprise **CDS Combe Driver Services Sàrl** l'agrément en tant que centre de formation ADR.

L'agrément est illimité, toutefois il peut être révoqué selon l'art. 6.33, paragraphe 2, directives relatives à la surveillance et à l'assurance qualité formation continue obligatoire, chapitre formation marchandises dangereuses, si les conditions susmentionnées ne sont plus réunies ou si aucun cours de formation n'a été organisé par le centre de formation pendant plus de deux ans.

Avec cet agrément, l'asa délivre à **Monsieur Pierre Combe** l'autorisation en tant que responsable de formation. Le/la responsable de formation sera notre interlocuteur dans le domaine de la formation ADR et en assumera par conséquent la responsabilité.

Le/la responsable de formation sera saisi/e dans SARI. Les demandes d'autorisation pour les enseignants/es que vous employez (enseignants/es spécialisés/es et instructeurs/trices pratiques) et pour les types de cours devront être transmises à l'asa par l'intermédiaire de SARI avec les documents habituels.

Si des enseignants ont déjà été enregistrés dans SARI par une autre organisation, vous pouvez nous le faire savoir ([adr@asa.ch](mailto:adr@asa.ch)) et nous les activerons dans votre organisation.

Veillez trouver ci-joint la convention SARI. Ce formulaire doit être signé par un/e responsable de formation autorisé/e (cf. ci-dessus). Le/la responsable SARI est notre interlocuteur s'il s'agit de questions SARI (p. ex. requêtes pour les types de cours et les enseignants). Vous pouvez également nous communiquer par l'intermédiaire de ce formulaire quels sont les collaborateurs de votre centre de formation continue qui ont besoin d'un accès SARI. Nous vous remercions de nous retourner cette convention dûment remplie et signée. Nous établirons alors les accès SARI et vous informerons de la suite de la procédure.

En tant qu'organisateur de cours SDR/ADR, votre nouvelle tâche n'est pas seulement d'offrir des cours ADR de bonne qualité, il est également important d'être capable d'informer les participants aux cours de manière adéquate et compétente sur leur formation continue. Sur la page d'accueil [www.cours-adr.ch](http://www.cours-adr.ch), vous trouverez des informations importantes sur votre future activité en tant que centre de formation.

En vous souhaitant un plein succès dans l'exercice de votre activité, nous nous réjouissons d'ores et déjà d'une agréable collaboration.

Meilleures salutations

asa  
Association des services des automobiles



Tibor Bauder  
Responsable du  
domaine formation



Patrick Müller  
Formation continue obligatoire

Annexes:  
Convention SARI – Inscription pour les centres de formation ADR